



## **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL**

### **à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 550'000.- pour la rénovation des vestiaires de football du Communal**

---

(Du 4 juin 2025)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

### **1. Introduction**

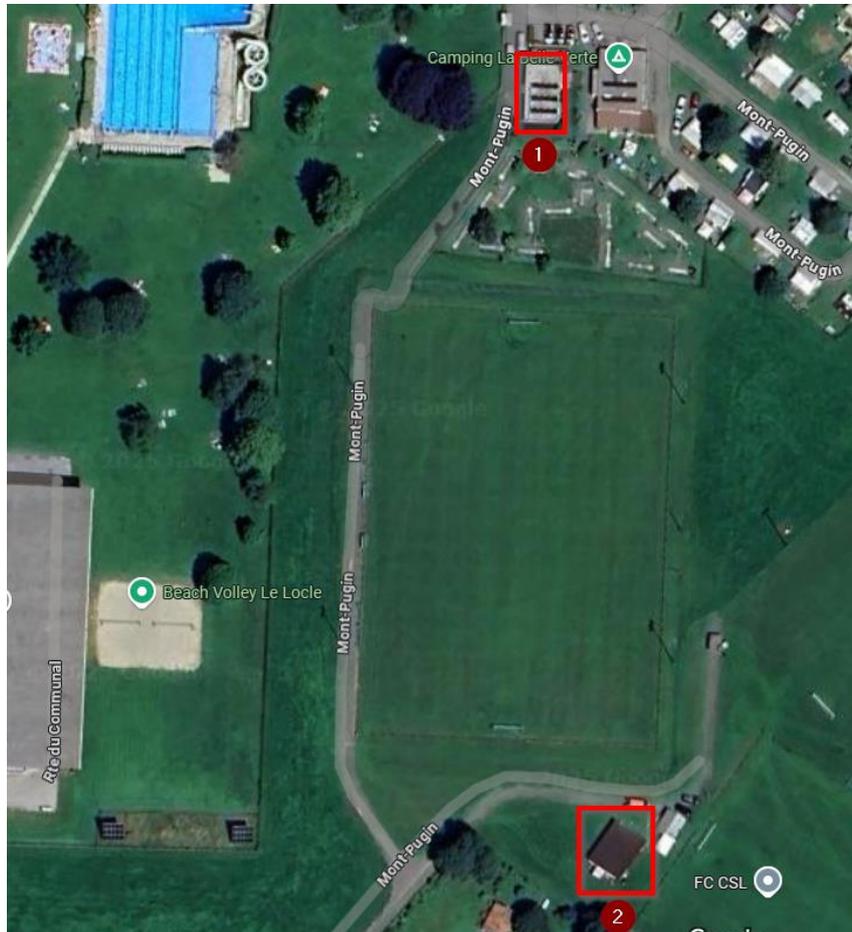
Dans le cadre de la réalisation du budget 2025, le Conseil communal prévoit la rénovation des vestiaires de football situés sur le site du Communal. Par le présent rapport, nous sollicitons l'octroi d'un crédit d'engagement de Fr. 550'000.- pour permettre la réalisation de cette rénovation.

Les réflexions menées par le Conseil communal depuis près de deux ans reposent principalement sur trois considérations majeures :

- 1) La vétusté des installations actuelles rend leur rénovation indispensable au regard de plusieurs critères :
  - Conformité aux normes en vigueur ;
  - Meilleure durabilité des matériaux et gains en efficacité énergétique ;
  - Amélioration du confort des usagers ;
  - Renforcement des conditions de sécurité et d'hygiène.
- 2) Le futur regroupement du FC Ticino sur le site du Communal entraînera une augmentation significative de la fréquentation, notamment avec l'arrivée d'environ 140 juniors. Les infrastructures actuelles ne sont pas dimensionnées pour accueillir un tel volume d'usagers de manière optimale.
- 3) L'évolution de la pratique du football féminin, est impulsée notamment par la dynamique liée à l'UEFA Women's EURO 2025. L'association Suisse de Football (ASF) ambitionne de doubler le nombre de joueuses d'ici 2027. Au Locle, bien qu'une équipe féminine existe, de nombreuses équipes de jeunes restent mixtes jusqu'à un certain âge. Il est donc essentiel d'adapter les infrastructures pour

garantir un accueil inclusif, respectueux et conforme aux besoins de tous les publics.

Ces rénovations concernent les deux vestiaires de football existants du Communal, indiqués en rouge sur le plan ci-dessous. Le vestiaire 1 est actuellement utilisé par le FC Le Locle et le vestiaire 2 par le FC Le Communal Sport.



Le Conseil communal a examiné plusieurs variantes avant d'aboutir à la présente proposition. Les options suivantes n'ont pas été retenues pour les raisons détaillées ci-dessous :

1. Intégration au projet de rénovation des vestiaires de hockey dans le cadre du projet de rénovation de la piscine.
  - a. Cette variante n'a pas été retenue principalement pour des raisons de cohabitation, de coûts et d'accessibilité à l'enceinte de la piscine.
2. Vestiaires « Tuttibox » low cost – coût estimé : Fr. 735'000.-.
  - a. Cette variante n'a pas été retenue principalement pour des raisons de confort, de durabilité des matériaux et de rapport qualité/prix insuffisant.
3. Démolition du vestiaire 2 et construction de nouveaux vestiaires définitifs – coût estimé : Fr. 1'050'000.-.

- a. Cette variante n'a pas été retenue principalement pour des motifs financiers et en raison de longueur de procédure.
4. Démolition du vestiaire 2 et construction de nouveaux vestiaires définitifs avec buvette intégrée – coût estimé à Fr. 1'300'000.-.
- a. Cette variante n'a pas été retenue principalement pour des raisons de coûts trop élevés et de longueur de procédure.

Il est aussi à relever que le Conseil communal a inscrit au budget 2025 une subvention pour le déplacement de la buvette du terrain des Marais vers le site du Communal. Le calendrier de cette opération dépendra de la date de démarrage des travaux sur le site des Marais.

## 2. Historique

Le 28 janvier 1977, le Conseil général du Locle acceptait, par 28 voix contre 5, un rapport de la commission chargée de l'étude de la construction d'un deuxième terrain de football au Communal et de ses installations annexes. Ce rapport mentionne que cette commission avait pour mandat d'éviter un aménagement irrationnel du plateau du Communal qui hypothèquerait l'avenir. Il est aussi fait mention d'étudier ce qui pourra être exécuté dans un proche avenir : des réalisations modestes avec un aspect financier convenable.

Il est aussi intéressant à travers les recommandations de la commission dont un extrait est mentionné ci-dessous, de relever la volonté d'une maîtrise des dépenses des deniers publics et de comprendre la raison d'une répartition sur deux bâtiments (camping et vestiaire de football actuel n°1 sur le plan en page 2).

*« Le Directeur des Travaux Publics a présenté à notre Commission un projet de bâtiment. Comme il est encore trop tôt pour connaître exactement les besoins des utilisateurs du futur camping, la Commission propose :*

- *1ère étape Réaliser conjointement avec le nouveau terrain de football un aménagement partiel de ce bâtiment, soit les vestiaires, les WC, les douches pour les footballeurs. Coût : Fr. 190'000. -.*
- *2ème étape Réaliser conjointement avec le terrain de camping, le reste des installations, soit WC, douches, lavoirs, etc., et éventuellement magasin, buvette, local de matériel LLN, WC à l'usage de la piscine.*

*La Commission désire que ce bâtiment soit fonctionnel au maximum et exempt de tout luxe. (Ex. pas de salle de télévision pour le camping). »*

Suite à l'octroi d'un crédit au début des années 1980, un deuxième terrain de football, aujourd'hui connu sous l'appellation familière de « terrain des juniors », a été aménagé sur le site du Communal. Cette réalisation s'est accompagnée de la construction d'un bâtiment de vestiaires au Montpugin 4 (vestiaires n°1).

Une dizaine d'années plus tard, un troisième terrain de football a vu le jour sur ce même site, ainsi qu'un bâtiment annexe (vestiaires n°2 sur photo page 2) comprenant

des vestiaires, des toilettes et des douches. Ce terrain de football ainsi que ce bâtiment avaient été prévus pour accueillir deux clubs alors actifs au Locle, à savoir le FC Azzuri et le FC Centre espagnol, aujourd'hui disparus. Il est à noter que cette extension a été réalisée sans qu'une demande de crédit ne soit soumise au législatif, selon les documents d'archives consultés.

L'examen des procès-verbaux de l'époque et le contexte historique mettent en lumière la forte popularité du football dans la commune à cette période. Ce développement s'explique notamment par la croissance importante du nombre de pratiquants, liée en partie aux dynamiques migratoires. Il a également été favorisé par l'essor de la médiatisation du sport, en particulier grâce à la diffusion accrue des matchs à la télévision, qui a suscité un engouement massif auprès de la population.

### **3. Description des travaux**

#### **Situation actuelle**

Le premier bâtiment, situé à Montpugin 4 a été construit au début des années 80. Depuis sa construction, il n'a fait l'objet d'aucune grande rénovation intérieure. En 2007 des capteurs solaires ont été posés et la chaudière a été remplacée en 2008. Il y a aussi eu la réfection du toit en 2019.

Ces vestiaires se composent de quatre très petits vestiaires particulièrement vétustes, ne répondant plus aux normes en vigueur, tant en matière de confort que de sécurité ou d'accessibilité. Les installations sanitaires (WC et douches) sont également obsolètes et inadaptées aux usages actuels. A titre d'exemple révélateur, l'accès aux toilettes pour femmes nécessite de traverser la zone des urinoirs, ce qui pose un problème évident en termes d'intimité !

Voici quelques photos récentes du vestiaire de Montpugin 4 :



Le deuxième bâtiment appelé vestiaire « Le Communal » construit au début des années 90 comprend deux vestiaires, des WC et des douches. Il se trouve aussi dans un état dégradé avec plusieurs problèmes d'humidité.

Voici quelques photos récentes du vestiaire « Le Communal » :



### **Description des travaux**

Pour Montpugin 4, le projet consiste à réunifier les quatre vestiaires existants en deux vestiaires plus spacieux, répondant aux recommandations de l'ASF en matière de vestiaires, notamment :

- Une capacité d'accueil adaptée aux effectifs des équipes adultes et adolescents ;
- Des dimensions normalisées permettant un espace suffisant pour les joueurs, les entraîneurs et le matériel ;

- Une amélioration des conditions d'hygiène et de confort (vestiaires, douches, sanitaires) ;
- Création d'un troisième petit vestiaire (équipes mixtes).

Les travaux prévus sont les suivants :

#### 1. Démolition intérieure partielle

- Suppression des cloisons séparant les anciens vestiaires ;
- Démantèlement des installations sanitaires vétustes ;
- Retrait des revêtements de sol et de mur existants.

#### 2. Réaménagement des espaces

- Création de 2 nouveaux vestiaires spacieux, chacun comprenant :
  - Un espace pour se changer ;
  - Un bloc de douches collectives ;
  - Des sanitaires adaptés (WC et lavabos) ;
  - Des bancs et patères murales ;
- Création d'un petit vestiaire pour équipes mixtes.

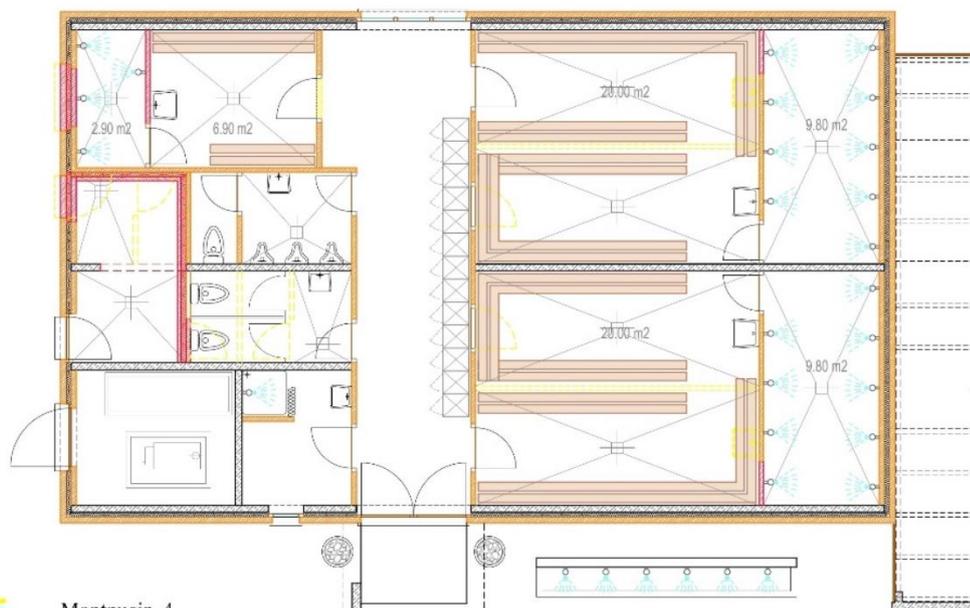
#### 3. Mise aux normes

- Réseaux de plomberie et d'électricité entièrement révisés et mis aux normes ;
- Ventilation adaptée pour garantir un bon renouvellement de l'air ;
- Accessibilité conforme (PMR) dans la mesure du possible.

#### 4. Finitions

- Pose de revêtements antidérapants au sol ;
- Carrelage mural dans les zones humides ;
- Éclairage LED performant et durable.

Plan des transformations vestiaire de Montpugin 4:



Pour le vestiaire « Le Communal », le projet consiste à rénover les deux vestiaires existants ainsi que les blocs de douches. La création de sanitaire pour le public ainsi que la création de 3 locaux de stockage permettant ainsi l'enlèvement de conteneur à proximité du site est aussi intégrée dans ce projet. Cela comprend notamment :

### 1. Rénovation intérieure

- Démantèlement et rénovation des installations sanitaires vétustes ;
- Retrait des revêtements de sol.

### 2. Mise aux normes

- Réseaux de plomberie et d'électricité entièrement révisés et mis aux normes ;
- Ventilation adaptée pour garantir un bon renouvellement de l'air ;
- Accessibilité conforme (PMR) dans la mesure du possible.

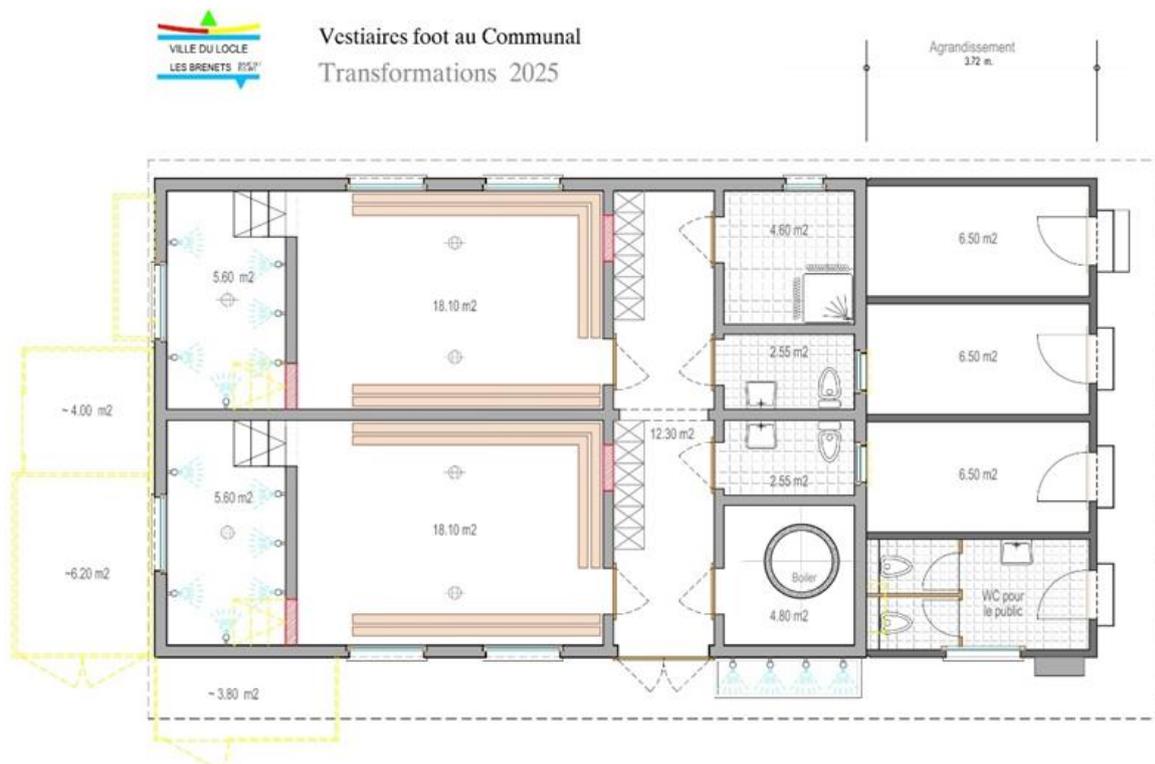
### 3. Finitions

- Pose de revêtements antidérapants au sol ;
- Carrelage mural dans les zones humides ;
- Éclairage LED performant et durable ;
- Nouveaux bancs et patères murales.

### 4. Agrandissement du vestiaire « Communal »

- Création de WC publics et de trois locaux de stockage pour le matériel, avec raccordement électrique, raccordement à l'eau et lavabo pour l'installation éventuelle d'une machine à laver.

Plan des transformations vestiaire « Le Communal » :



## **Estimatif des coûts de constructions**

Lot		Vestiaires Montpugin	Vestiaires Communal	Fr/m2 SBPU
1	Démolitions – Agrandissement – Maçonnerie	Fr. 55'000	Fr. 73'000	Fr. 441
2	Plâtrerie - peinture	Fr. 35'000	Fr. 32'000	Fr. 231
3	Installation sanitaire et chauffage	Fr. 95'000	Fr. 105'000	Fr. 690
4	Installation électrique	Fr. 21'000	Fr. 25'000	Fr. 159
5	Menuiserie et ameublement	Fr. 35'000	Fr. 33'000	Fr. 234
6	Honoraires	Fr. 10'000	Fr. 15'000	-
7	Divers	Fr. 8'000	Fr. 8'000	-
Estimatif des coûts TTC par vestiaires		Fr. 259'000	Fr. 291'000	
<b>Total estimatif des coûts TTC</b>		<b>Fr. 550'000</b>		

## **Incidences financières**

Un montant de Fr. 550'000.- TTC déjà prévu dans le plan financier, est demandé pour la rénovation des vestiaires de football du Communal.

La rénovation des vestiaires de football du Communal sera amortie à un taux moyen de 5 % en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC).

Pour ce crédit net de Fr. 550'000.-, le montant de l'intérêt ne sera pas imputé directement dans les comptes. Mais une charge d'intérêt théorique pour la réalisation de ce projet est estimée annuellement à Fr. 5'500.-, compte tenu d'un taux moyen de la dette de la commune de 2 %.

Dans le détail, les incidences financières sont les suivantes :

	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Compte des investissements</b>					
Terrains de sports, Rénovation des vestiaires de foot du Communal	550 000				
Total	550 000	-	-	-	-
<b>Compte de fonctionnement</b>					
Terrains de sports, Rénovation des vestiaires de foot du Communal - 5% (20 ans)		27 500	27 500	27 500	27 500
Total		27 500	27 500	27 500	27 500

## **4. Mécanisme de maîtrise des finances**

En vertu de l'application de l'article 12 du règlement communal sur les finances, relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit net sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2025.

Le solde de l'enveloppe au moment de la rédaction du présent rapport est de Fr. 5'149'705.-. Compte tenu de ce crédit net de Fr. 550'000.-, et sous réserve d'autres investissements votés dans l'intervalle ou durant la même séance du Conseil général, le solde de l'enveloppe des investissements 2025 sera de Fr. 4'599'705.-.

## **5. Communication**

Les clubs concernés, à savoir le FC Ticino, le FC Communal Sport et le FC Le Locle sont intégrés au projet. Ils seront informés de manière régulière de l'évolution du projet. Une communication spécifique leur sera adressée à la suite des décisions du Conseil général, afin de leur transmettre les informations relatives au calendrier prévisionnel des travaux.

## **6. Planification**

Les travaux sont prévus durant la période hivernale, soit de novembre 2025 à mars 2026.

## **7. Commission**

Les membres de la commission des sports représentant les différents partis politiques du Conseil général ont été invités, le 3 juin 2025 à une séance de présentation. La commission a donné un préavis favorable.

## **8. Conclusion**

Au vu de ce qui précède et convaincu de l'importance de cette rénovation, qui s'inscrit dans la volonté d'amélioration de nos infrastructures encourageant ainsi l'activité physique et le sport, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à accepter le présent rapport ainsi que de bien vouloir voter l'arrêté ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Le chancelier,  
A. von Allmen                      P. Martinelli

## ARRÊTÉ

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 550'000.- pour la rénovation  
des vestiaires de football du Communal

---

Le Conseil général de la Commune du Locle,  
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,  
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de  
sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,  
Vu le rapport du Conseil communal du 4 juin 2025,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 550'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la rénovation des vestiaires de football du Communal.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte : 100979/50400.00
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 5 %.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL  
La présidente,                      Le secrétaire,  
J. Eymann                              W. Buirette